

DÉLIBÉRATION N° 23_141

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-cinq juillet à 19h30,

Le Conseil Communautaire, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion du Pôle tertiaire - Zone Industrielle Chartreuse-Guiers à Entre-deux-Guiers sous la présidence d'Anne LENFANT.

**OBJET : 2^{EME} VERSEMENT
SUBVENTIONS 2023 ASSOCIATIONS
PETITE ENFANCE**

Date de la convocation : mardi 18 juillet 2023

<p>Nombre de Conseillers :</p> <p>En exercice : 36 Présents : 23 Pouvoirs : 7 Votants : 30</p> <p>Résultat des votes :</p> <p>Pour : 30 Abstention : 0 Contre : 0</p>	<p>Présents les délégués avec voix délibérative : Hervé BUTTARD (Corbel) ; Pierre BAFFERT, Birgitta RENAUDIN, Raphaël MAISONNIER (Entre-deux-Guiers) ; Anne LENFANT, Suzy REY (Entremont-le-Vieux) ; Evelyne LABRUDE (La Bauche) ; Myriam CATTANEO, Bruno STASIAK, Pierre FAYARD (Les Echelles) ; Williams DUFOUR, Bruno GUIOL, Marie José SEGUIN (Miribel les Echelles) ; Claude COUX, Eric L'HERITIER (Saint Christophe sur Guiers) ; Laurette BOTTA (Saint-Christophe la Grotte) ; Marylène GUIJARRO, Martine MACHON, Roger JOURNET (Saint Joseph de Rivière) ; Christiane BROTTO SIMON (Saint-Franc) ; Stéphane GUSMEROLI, Cécile LASIO (Saint-Pierre-de-Chartreuse) ; Jean Claude SARTER, Véronique MOREL, Céline BOURSIER, Bertrand PICHON-MARTIN, Cédric MOREL, Jean-Paul SIRAND PUGNET, Nathalie HENNER, Mathias LAVOLÉ (Saint-Laurent du Pont) ; Christine SOURIS (Saint Pierre de Genebroz) ; Murielle GIRAUD (Saint-Jean de Couz) ; Denis BLANQUET, Maryline ZANNA (Saint-Thibaud de Couz) ; Wilfried TISSOT (Saint Pierre d'Entremont 73), Marc GAUTIER (Saint Pierre d'Entremont 38)</p> <p>Pouvoirs : Nathalie HENNER à Jean-Paul SIRAND-PUGNET, Véronique MOREL à Bertrand PICHON MARTIN, Christine SOURIS à Evelyne LABRUDE, Pierre FAYARD à Myriam CATTANEO, Claude COUX à Eric L'HERITIER, Bruno GUIOL à Williams DUFOUR, Céline BOURSIER à Jean Claude SARTER,</p>
---	---

CONSIDÉRANT la Compétence Enfance de la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse,

CONSIDÉRANT les rencontres mi-parcours, menées le vendredi 7 juillet par Madame Céline Boursier Vice-présidente en charge de la Petite Enfance & des Solidarités, avec les gestionnaires des établissements d'accueil du jeune enfant, à savoir « Titounets de Chartreuse », « Petits Chartreux » et « Fées et Lutins »,

CONSIDÉRANT la nécessité de garantir la trésorerie des associations, maîtres d'œuvre des actions de la politique Petite enfance de la Communauté de Communes, en procédant à un deuxième versement s'élevant à 20% de la somme versée en année N-1,

CONSIDÉRANT le tableau récapitulatif ci-dessous des versements présentés à l'approbation du Conseil Communautaire,

Associations	Versé en 2019	Versé en 2020	Versé en 2021	Versé en 2022	1 ^{er} versement 2023	2 ^{ème} versement 2023
Crèche FEES ET LUTINS	101 000 €	99 217 €	101 000 €	95 380 €	46 940 €	19 076 €
Crèche PETITS CHARTREUX	101 000 €	101 000 €	101 000 €	101 000 €	50 500 €	20 200 €
Crèche TITOUNETS	150 000 €	124 290 €	150 000 €	150 000 €	75 000 €	30 000 €
CSPG - CRPE	4 620 €	4 620 €	4 620 €	2 310 €	1 155 €	En attente des rencontres avec gestionnaires
CSPG - LAEP	13 271 €	13 631 €	9 524 €	13 362 €	6 681 €	
AADEC – LAEP	8 136 €	8 136 €	8 136 €	5 695 €	2 848 €	
TOTAL	378 027 €	350 894 €	374 280 €	367 747 €	183 124 €	69 276 €

Le conseil communautaire, après avoir voté montant par montant, à l'UNANIMITÉ :

- **AUTORISE** la Présidente à procéder au mandatement de ces montants.

La Présidente,

- CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour sur le site internet de la collectivité.
- INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié, notifié et transmis en Préfecture

Le 28 juillet 2023,

La Présidente,
Anne LENFANT

